

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Macey

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

N° de délibération : 2023_2809_27

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	11	11 + 1 pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil - Mairie de Macey, sous la présidence de **Dominique FLEURET**, maire.

Présents : **BOLLE Hervé, DROCOURT Angélique, FLEURET Dominique, LE FAOU Odile, MARTINS David, NAY Estelle, PICAMAL Claire, ROUSSEAU Cédric, SERRE Laure, SEVERIN Pascale, VINCENT David.**

Absents : **GARDAVOT Jean-Yves, MARCHIZET Pascal, TONNELIER Pauline.**

Représentée : **THOYER Laure à FLEURET Dominique.**

Madame SEVERIN Pascale a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation
15 septembre 2023

Objet : Révision du prêt long terme communal : taux variable à taux fixe

Le Maire expose : suite à la hausse des taux le prêt long terme contracté en 2007 à taux variable (indexé sur l'euribor 3 mois, la commission finances en date du 14 septembre dernier, a préconisé renégocier ce prêt non pas en termes de durée, mais uniquement en termes de taux fixe.

Suite propositions émises par le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel, celles-ci ont été soumises au préalable aux membres de la commission finances qui ont validés l'offre faite par le Crédit Mutuel.

Sur proposition de la commission des finances et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité avec **12 voix POUR** :

VALIDENT le réaménagement, auprès Crédit Mutuel dans les conditions suivantes :

Emprunteur : commune de MACEY
Prêteur : Crédit Mutuel de Bourgogne-Champagne
Objet : Rachat de crédit
Montant : 446 000 € (quatre cent quarante-six mille euros)
Durée : 4 ans
Taux : 3.90 % fixe remboursement trimestriel
Les intérêts sont calculés sur la base de 365/365 jours.

Disponibilité des fonds : Dès réception de la totalité du dossier de prêt régularisé.
Déblocage en totalité ou par fractions et au plus tard le 20 octobre 2023.

Commission Frais : 450 € prélevé au 1^{er} déblocage

Remboursement :	Trimestrialités
Échéances constantes en capital et intérêts	30 241.15 €
Coût TOTAL	37 858.48 €

Remboursement

Anticipé : Possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du capital remboursé par anticipation.

Indice GISSLER 1A Taux fixe

AUTORISENT le maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Dominique FLEURET,
Maire



Dominique FLEURET
2023.10.05 11:29:58 +0200
Ref:20231005_111202_2-1-O
Signature numérique
le Maire

Dominique FLEURET